



*Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon*

# La Lettre n° 27

du 5 août 2025

**Suite à la visite de l'église Notre Dame du 6 juin 2025.**



Ces traces d'humidité sur les murs, résultant du non entretien annuel obligatoire des couvertures, chéneaux et gouttières, les entassements des chaises sans précaution, les portions de revêtements de murs et colonnes qui sont soit décollés, soit gisent sur le sol, donnent une impression de total et triste abandon depuis cette fermeture qui dure déjà depuis 7 années...

Le simple nettoyage prévu par la mairie après réception des travaux, pour une réouverture de l'église, ne permettra en aucun cas de la rendre au culte et aux visiteurs.

De lourds travaux seront nécessaires, sur la base de l'étude diagnostic global préalable à la restauration et à la remise en valeur de l'édifice. Cette étude ne peut pas être actuellement réalisée, ne serait-ce que parce que l'église est actuellement complètement encombrée par les batteries d'étais qui empêchent d'en percevoir l'état comme le volume.

## Des interrogations...

Les différents échanges entre les participants à cette visite, ont apporté quelques éléments complémentaires aux interrogations qu'ont fait naître, chez nos membres, les différentes décisions prises relatives aux travaux effectués ou non depuis 2017...

*« L'opération prévue à l'origine concernait la réalisation de travaux extérieurs d'assainissement ayant pour objectif de réduire les apports d'eau souterrains dans la crypte Sainte Catherine située sous le chœur et ornée de belles peintures médiévales. L'opération a démarré en décembre 2017 pour une durée globale de 10 mois. La localisation des travaux se partageait entre le mur Nord de la nef et le chevet. »*

Cette première tranche de travaux pour l'assainissement était considérée comme nécessaire avant la restauration même de la crypte et de ses décors. Elle devait comprendre la réalisation d'un drainage périphérique, nécessitant des travaux de décaissement conséquents en façade nord, accompagné d'un suivi archéologique. Une étude climatique devait être réalisée en parallèle.

### La faute au « fontis » ?

Officiellement, les travaux extérieurs d'assainissement démarrés en février 2018 ont été interrompus depuis le 8 juin 2018, *« suite à la découverte d'un fontis lors de la réalisation des fouilles archéologiques et de la réalisation d'une tranchée ventilée de drainage du mur nord de l'église Notre-Dame »*.

En réalité, c'est l'absence de protection de la tranchée contre les risques de son remplissage par des eaux de pluies et de ruissellement, qui est à l'origine du « débouchage » d'une des nombreuses cavités du sous-sol rocheux sur lequel l'église a été construite.

Lors des fortes pluies du 5 juin 2018, par les différents tuyaux de descente laissés libres, les eaux des toitures de l'église se sont déversées directement dans la tranchée, rejointes par les eaux de ruissellement de la place. La tranchée a été totalement remplie, l'eau a pénétré dans l'église entre les jointures des dalles du sol dont certaines se sont affaissées, ainsi que par la porte du transept nord, jusqu'à menacer de descendre vers la crypte, que les travaux en cours avaient pour objet de protéger de l'apport d'eau extérieur...

C'est le volume d'eau stocké qui, par son poids a « débouché » la cavité déjà existante sous une couche de matériaux naturels, qui n'avait pas été totalement dégagée lors des travaux de décaissement et/ou de fouilles.

Ce que confirme l'une des études réalisées : *« Origine des fontis semblant « être liée à la suite des travaux de terrassement après des épisodes orageux par un débouillage des fines au sein d'une poche de sables dolomitiques décomprimés »* (BMI, Dossier N°19-050)

La faute en revient donc à l'absence de mise en place de protection de la tranchée contre les eaux de pluie et de ruissellement.

Lors de sa première présentation sur les travaux en cours et à réaliser sur l'église Notre Dame qui a eu lieu à l'espace Gartempe, le nouveau maire de Montmorillon avait expliqué qu'il ne souhaitait pas, tout comme son prédécesseur, déposer plainte contre X pour n'avoir pas prévu de système d'évacuation des eaux de pluie, permettant d'éviter le débouchage du fontis sous le mur nord de l'église. Et ce, bien que le coût des travaux que cette nouvelle situation impliquait apparaissait déjà très important, mais le dépôt d'une plainte aurait retardé de plusieurs années la réalisation des travaux de consolidation de ce mur nord...

Entre le 8 juin 2018 et la fin du mois de juillet 2019, date du début de la mise en place de l'étalement des voutes, aucune étude sur la stabilité du mur Nord de l'église n'a été réalisée par la mise en place

d'appareils de mesure permettant de définir si le « débouchage » de cette cavité avait apporté ou non des modifications à la structure de ce mur.

Dans son avant-projet d'étude complémentaire de juin 2020, l'Architecte en chef des Monuments Historiques précise que les fondations de l'église ne semblaient pas avoir subi de désordre.

Les fissures verticales présentes à l'angle Nord-Ouest de la nef et sur le pignon Ouest sont anciennes et préexistantes à la découverte du « fontis » (Société &+BETOM : Avant-projet de consolidation des sols). Les jauges dont elles avaient été équipées en septembre 2019 n'ont montré qu'une légère ouverture inférieure ou égale au mm, qui ne permet pas de statuer sur son origine.

Comme nous l'a déclaré le représentant des services techniques de la mairie, l'étalement des voûtes a été fait à titre préventif... bien qu'aucune modification apparente ne soit apparue sur le mur nord et ses fondations.

En l'absence de preuve de risque d'effondrements localisé ou généralisés, était-il nécessaire d'invoquer un principe de précaution pour justifier un tel étalement des voûtes ?

### **Micropieux : conformes ou non conformes ?**

Un nouvel avant-projet définitif de mai 2023 reprend les consolidations définitives du mur Nord enrichi par la consolidation des sols et le comblement des cavités.

Les cavités ont donc été comblées par injection de coulis de ciment en 2024.

La consolidation définitive du mur nord de la nef en sous-œuvre des fondations existantes du mur Nord de la nef devait être réalisée par la création de longrines en béton armé, mises en œuvre de part et d'autre du mur et au niveau des fondations, c'est-à-dire sous le niveau du dallage de la nef. Ces travaux y sont considérés indispensables du fait de la présence d'un sol d'assise instable et parsemé de cavités qui, même comblées, ne pourront assurer une stabilité suffisante au mur.

*« Ces poutres longitudinales, mises en œuvre par passes successives et alternées seront reliées entre elles par des agrafes de connexion qui assureront ainsi une cohésion structurelle en pied de mur. Ces massifs seront fondés par micropieux traversant la zone défectueuse, assurant ainsi à l'ensemble du mur la stabilité nécessaire. Des travaux complémentaires accompagneront cette opération : la régénération des maçonneries existantes par coulinage, le remaillage des fissures traversantes.*

*Ces mises en œuvre permettront de libérer la nef de ces étalements en bois ainsi que de l'ensemble des confortements et consolidations provisoires. »*

Les micropieux ont été réalisés en juillet 2024 par la société SEFI INTRAFOR.

Lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 27 septembre 2024, Monsieur le Maire de Montmorillon nous a fait part de l'arrêt des opérations de restauration de l'église Notre Dame, résultant de problèmes relatifs à la non-conformité par rapport au cahier des charges, des travaux réalisés par l'entreprise SEFI-INTRAFOR dans le cadre de la consolidation du mur Nord de cette église Notre Dame.

Mais Monsieur le Maire a refusé de nous préciser en quoi consistait cette non-conformité, et il a refusé ensuite de répondre à nos demandes de préciser la nature de la non-conformité des travaux réalisés, la réponse de l'entreprise qui a réalisé les travaux aux questions posées par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre, et les conséquences de cette non-conformité sur la réalisation des confortements et la stabilité du mur nord qui repose sur les structures longrines-micropieux.

Le 6 juin 2025, lors de la visite de l'église Notre Dame, Monsieur Jean-Pierre TESTE des services techniques de la Mairie nous a précisé que les micropieux réalisés n'étaient pas de type IV, comme demandé dans le cahier des charges. Devant l'un de ces micropieux, il nous a déclaré que chacun d'eux

devait être muni en son centre d'un tube métal avec des fentes permettant au coulis de ciment de le remplir parfaitement, et non pas un « tuyau plastique » tel que celui qu'il nous a montré.

Or, ce « tuyau en plastique » est un tube à manchette.

Un micropieu est un pieu foré d'un diamètre inférieur ou égal à 300 mm. Le forage est équipé d'armatures et d'un dispositif d'injection qui est un tube à manchettes mis en place dans un coulis de gaine. Si l'armature est un tube métallique, ce dernier peut être équipé de manchettes ou de systèmes équivalents et tenir lieu de dispositif d'injection.

Après prise du coulis de gaine, on procède à l'injection à l'obturateur d'un coulis ou mortier de scellement, manchette par manchette à une pression d'injection supérieure ou égale à la pression limite du sol sans dépasser 4 MPa.

Ainsi, et si l'armature n'est pas un tube métallique équipé de manchettes, c'est un tube PVC à manchettes qui est utilisé pour injecter le coulis de ciment dans le forage.

Il est donc difficile de considérer son utilisation comme une non-conformité !

D'autre part, l'avant-projet de mai 2023 prévoyait la mise en œuvre de micropieux de type III pour reprise des descentes de charge en pied du mur, conformément aux préconisations du BRGM, reprises par la société BMI, ainsi que dans le Cahier des Clauses Particulières le document contractuel qui fixe les clauses techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché.

Sur la base des documents dont nous avons réussi à obtenir communication, comment pourrait-on alors reprocher à la société SEFI INTRAFOR de ne pas avoir réalisé des micropieux de type IV ?

Pourquoi la commune de Montmorillon, propriétaire et maître d'ouvrage a-t-elle attendu 11 mois avant de réunir les différentes parties prenantes ? Et qu'est-il résulté de cette réunion de fin juin 2025 ?

### **Un assainissement pérenne ?**

L'opération à l'origine concernait la réalisation de travaux extérieurs d'assainissement ayant pour objectif de réduire les apports d'eau souterrains dans la crypte Sainte Catherine située sous le chœur et ornée de belles peintures médiévales.

Avant la restauration même de la crypte et de ses décors, une première campagne de travaux pour l'assainissement était nécessaire. Cette première tranche comprend notamment la réalisation d'un drainage périphérique, nécessitant des travaux de décaissement conséquents en façade nord.

Cette opération démarrée en décembre 2017 ne devait durer que 10 mois.

Le projet d'origine d'assainissement du mur nord prévoyait la création d'une tranchée enterrée et ventilée.

Le nouveau projet prévoit le remblaiement de la fouille avec la mise en place d'un système de drainage en pied de mur associé à une imperméabilisation de surface le long de la façade Nord de manière à éviter les infiltrations des eaux météoriques favorable au phénomène de fontis. Les eaux seront collectées et évacuées vers un exutoire.

Si l'objectif est de réduire, non seulement efficacement mais surtout durablement, les apports d'eau souterrains qui proviendraient de cette façade nord de l'église, est-il pertinent de mettre en place un drainage par tuyaux PVC, avec les risques connus de colmatage qui leur feraient perdre à plus ou moins long terme toute efficacité ?

Compte tenu du coût total de l'opération débutée en décembre 2017, il nous semble impératif que l'assainissement de ce mur nord soit réalisé non seulement dans les règles de l'art, mais aussi pour que son fonctionnement reste pérenne.

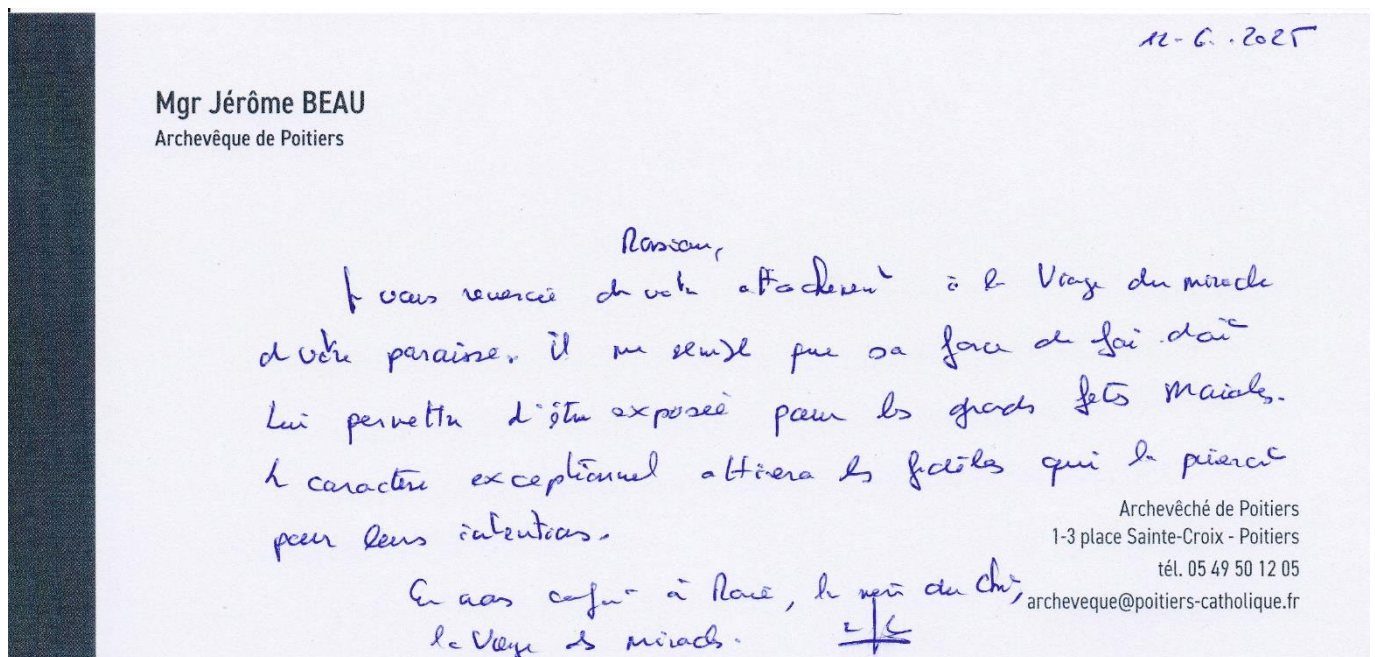
## La statue sortirait du placard pour les grandes fêtes mariales...

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2025, nous avons adressé un courrier à Monseigneur Jérôme BEAU, le nouvel Archevêque de Poitiers pour lui transmettre la demande suivante :

*« que la statue de la Vierge "dite miraculeuse" de l'église Notre Dame soit hébergée dans l'église Saint-Martial de Montmorillon où elle pourrait être rendue visible, jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver sa chapelle dans l'église Notre Dame à laquelle elle est patrimoniallement liée ».*

Nous avons d'autre part estimé que ce qui avait été possible pour la statue de Notre-Dame des Clés de l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, pouvait l'être pour la statue de la Vierge de l'église Notre Dame de Montmorillon. En effet, Le dimanche 8 septembre 2024, la statue de Notre-Dame des Clés a quitté, en procession, l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers pour la cathédrale Saint-Pierre-Saint-Paul, qui l'héberge temporairement, le temps des importants travaux qui ont contraint à fermer les portes de l'église Notre-Dame-la-Grande, son lieu habituel de résidence.

Le 24 juin 2025, nous avons reçu la réponse ci-dessous de Mgr Jérôme BEAU, Archevêque de Poitiers, qui autorise son exposition exclusivement pour les grandes fêtes mariales.



Elle nous a été ainsi confirmée le 3 juillet 2025 par l'assistante de Direction du Secrétariat épiscopal de de Mgr Beau :

*« Mgr Jérôme Beau a pris connaissance de votre courrier en date du 21 mai 2025.*

*Il me charge de vous informer qu'il est d'accord pour que la statue de la Vierge soit exposée lors des grandes fêtes mariales. »*

Le 3 juillet 2025, Nous avons demandé à Monsieur l'Abbé Auguste O.J. SAMBOU de bien vouloir nous accorder un entretien pour nous faire part des dates qui pourraient être retenues et des mesures à mettre en œuvre pour la bonne exposition de cette statue dans l'église Saint Martial à ces occasions.